

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE, RENONCIATION À TOUT RECOURS, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION EN SIGNANT LE PRÉSENT DOCUMENT, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS LÉGAUX DE RECOUVREMENT EN CAS DE BLESSURE SUBIE AU COURS DE CET ÉVÉNEMENT, Y COMPRIS LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES.

VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT

En contrepartie de mon droit de participer à l'une des activités organisées par les Loisirs collectifs et Loisirs St-Wenceslas, je déclare et conviens par les présentes de ce qui suit :

Je connais bien et j'accepte les risques de blessures graves et de décès inhérents à ma participation à toute activité récréative organisée, particulièrement toute activité de course ainsi que toute activité similaire, organisée dans le cadre du programme d'activités des Loisirs collectifs et Loisirs St-Wenceslas.

Je me suis assuré(e), et je crois, que je possède les capacités mentales, physiques et affectives requises pour participer à ce programme et que mon équipement, s'il y a lieu, est propre à l'usage prévu par ce programme d'activités.

Il est entendu que toutes les règles de participation doivent être respectées et que je suis entièrement responsable de ma propre sécurité en tout temps.

Je me retirerai immédiatement de l'activité, et en informerai le responsable le plus près, si j'observe ou perçois à quelque moment des risques inhabituels ou des conditions dangereuses, si j'estime que mes capacités physiques, mentales ou affectives sont altérées, si mon équipement s'est détérioré, ou encore si je suis allé(e) au-delà de mes capacités, au point que je doive mettre fin à ma participation.

JE CONVIENS, EN MON NOM PERSONNEL ET AU NOM DE MES HÉRITIERS, AYANTS DROIT, EXÉCUTEURS, SUCESSEURS PERSONNELS, REPRÉSENTANTS PERSONNELS ET PROCHES PARENTS, QUE MA SIGNATURE DU PRÉSENT DOCUMENT CONFIRME CE QUI SUIT :

J'ACCEPTE SANS RÉSERVE TOUS LES RISQUES liés à ma participation à toute activité des Loisirs collectifs et Loisirs St-Wenceslas, même s'ils découlent de la négligence ou faute lourde de tous les propriétaires de terrains (Municipalités de Sainte-Eulalie, Saint-Wenceslas et Saint-Célestin) commanditaires, organisateurs, responsables du lieu des activités, ou de quelque personne qui y est associée (bénévoles) ou y participe à quelque titre que ce soit, y compris toute complication ou aggravation de mes blessures attribuable à des opérations ou actes de sauvetage exécutés avec négligence ; j'accepte en outre les risques associés au lieu même des activités, ainsi que les risques de transport à destination et en provenance du lieu des activités.

JE DÉGAGE ENTIÈREMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ les propriétaires de terrains (Municipalités de Sainte-Eulalie, Saint-Wenceslas et Saint-Célestin), tous les commanditaires et partenaires, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, entraîneurs, directeurs, sous-traitants, mandataires ou représentants, publicitaires, bénévoles et toute autre personne participant aux activités à quelque titre que ce soit (collectivement désignés les « renonciataires ») ET RENONCE DÉFINITIVEMENT À TOUT DROIT D'INDEMNISATION dont je peux ou pourrais me prévaloir contre eux, à l'égard de quelque(s) perte(s), dommage(s), blessure(s) ou frais que je pourrais subir par suite de mon utilisation des installations de l'activité, par ma présence ou ma participation à toute activité, en tout ou en partie, des renonciataires, quelle qu'en soit la

cause, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA FAUTE LOURDE, LA VIOLATION DE CONTRAT, LE MANQUEMENT À TOUT DEVOIR DE DILIGENCE, LÉGAL OU AUTRE, Y COMPRIS LE DEVOIR DE DILIGENCE QUI INCOMBE AUX RENONCIATAIRES EN VERTU DES LOIS PERTINENTES.

JE CONVIENS DE NE PAS INTENTER DE POURSUITE CONTRE LES RENONCIATAIRES pour quelque(s) perte(s), blessure(s), coût(s) ou dommage(s), de quelque forme et quelque type que ce soit, attribuables directement ou indirectement à ma participation à l'une quelconque des activités du programme ou des activités connexes.

JE CONVIENS D'INDEMNISER LES RENONCIATAIRES, et chacun d'eux, de tous frais judiciaires, frais juridiques, responsabilité, dommages, dépens ou coûts, de quelque forme et quelque type que ce soit, qu'ils pourraient devoir engager en raison de toute réclamation déposée contre eux, ou contre l'un d'entre eux, que la réclamation soit fondée sur la négligence ou la faute lourde des renoncataires ou non. Je conviens que le présent document est régi par les lois et les tribunaux de la province de Québec.

L'athlète accepte l'utilisation, la publication et la distribution de son nom et de sa photographie dans les reportages télévisés, les journaux, les brochures et dont pourraient se servir d'autres médias (notamment à des fins de publicité et de ventes promotionnelles) sans qu'il ne reçoive de compensation et il exonère et exempte par la présente toute réclamation ou tout droit que l'athlète pourrait recevoir découlant de cette utilisation, publication ou distribution.

J'AI LU ET COMPRIS LE PRÉSENT DOCUMENT ET JE RECONNAIS QU'EN Y APPOSANT MA SIGNATURE, JE RENONCE À CERTAINS DROITS LÉGAUX IMPORTANTS QUE JE POURRAIS LÉGALEMENT AVOIR, OU QUE MES HÉRITIERS, PROCHES, LIQUIDATEURS DE SUCCESSIONS, AYANTS DROIT ET ADMINISTRATEURS POURRAIENT LÉGALEMENT AVOIR, CONTRE LES RENONCIATAIRES. JE SIGNE LE PRÉSENT DOCUMENT DE MON PLEIN GRÉ, SANS CONTRAINTE.

Courses "Conquête du bois de St-Wen et Courir et sauter pour le loisir d'être bien!"

Les frais d'inscription ne sont ni remboursables, ni transférables:

les frais d'inscription sont non-remboursables et les inscriptions sont non-transférables. Aucune exception. Une fois que l'inscription est reçue et acceptée en ligne, vous ne pouvez pas recevoir de remboursement si vous ne pouvez pas participer peu importe la raison. Il est également interdit de donner ou vendre votre dossard à quelqu'un d'autre et il n'est pas possible de transférer son inscription à l'année suivante ou à un autre événement produit par Loisirs collectifs et Loisirs St-Wenceslas. Aussi, en cas de force majeure, tel que, mais sans s'y limiter, mauvaise température, menace terroriste, grève ou guerre, les organisateurs de l'événement "Courir et sauter pour le loisir d'être bien", de concert avec les autorités municipales et la sécurité civile ont l'autorité d'annuler l'une ou plusieurs des épreuves et activités de l'événement. Dans un tel cas, les frais d'inscription demeurent non remboursables.

CONSENTEMENT PARENTAL POUR MINEUR:

J'ai lu et compris le formulaire de renonciation et en ai discuté avec le mineur. Je suis satisfait de l'acceptation du mineur et assure qu'il comprend les implications de la présente décharge. Je consens à la participation de mon mineur dans cette activité et dégage l'organisation et ses mandataires de toutes responsabilités portant préjudices à celui-ci. Je suis conscient qu'en signant cette entente, je renonce à certains droits légaux substantiels que moi, mon mineur, ses ayants droits et héritiers pourraient avoir contre l'organisation et ses mandataires.